

Infos CPE n°9

édito

Entre avancées et déceptions

Ce quinquennat se termine sur un bilan marqué par les régressions et le saupoudrage de quelques mesures sociétales qui n'arrivent pas à dissimuler son échec : loi travail, répression et judiciarisation des luttes syndicales, lois liberticides encore et toujours prolongées pour cause d'état d'urgence. Malgré les engagements de la campagne présidentielle de 2012, le regard porté sur les fonctionnaires ne s'est pas modifié et leur rôle social continue d'être minimisé pour ne pas dire nié. Les discours politiques récemment entendus dans le cadre des primaires de la droite amplifient cette conception. Les fonctionnaires, dont le nombre doit être réduit drastiquement, sont considérés comme des fainéants privilégiés qu'il est urgent de mettre au travail.

Avec la loi de refondation de l'école, l'espoir d'une véritable ambition pour l'École et la formation des jeunes était grand. La montagne a accouché d'une souris : la création de 60000 postes (qui pour l'atteindre intègre cette année et pour la première fois 2500 AED) ne couvre pas les besoins d'encadrement des 80000 postes supprimés lors de la mandature précédente. Cela ne pallie pas non plus l'augmentation du nombre d'élèves. Avec la réforme du collège, imposée sans discussion malgré une opposition de près de 80% des personnels et dont le décret d'application est paru au lendemain d'une manifestation monstre, les conditions de travail ont continué de se dégrader.

Pour la catégorie, le mandat aura été marqué par la réécriture de la circulaire de mission et par le référentiel de compétences. Par ses actions répétées auprès du ministère, le SNES-FSU a pu réaffirmer et imposer la vision que nous portons, celle dont le cœur du métier est le suivi des élèves. L'alignement de la part fixe de l'ISOE sur celle des enseignants est également un gain à mettre à notre actif, même s'il est mineur. La suppression du service de « petites vacances » aurait également pu être obtenue si l'UNSA ne s'y était opposée.

Garant-e-s de cette conception du métier, les élu-e-s académiques du SNES-FSU continuent de se mobiliser pour défendre les collègues au quotidien. Le SNES-FSU a dénoncé les redéploiements de postes lors de création d'établissement.

Nous revendiquons toujours 1 CPE pour 250 élèves et, dans l'immédiat, un plan d'urgence pour qu'il n'y ait plus de CPE seul-e en collège avec plus de 600 élèves !

Le secteur CPE vous souhaite une bonne année 2017 qui sera sans nul doute fertile en événements et luttes pour conforter notre vision d'une école ouverte et pacifiée, où œuvrent des personnels qualifiés, considérés, correctement rémunérés et en nombre suffisant.

Le secteur CPE du SNES-FSU Créteil

**Paula ALVES, Karine DARJO,
Jean-Michel GOUZOU, Sandra KERREST**



Nous avons enfin la répartition des 250 emplois de CPE inscrits au budget pour la rentrée 2017 : cela représente 15 postes pour l'académie de Créteil. Nous espérons qu'ils permettent de vraies créations de postes dans l'académie, contrairement aux années précédentes qui n'avaient pas permis de création de postes supplémentaires mais uniquement de pérenniser des postes provisoires. Les besoins ne manquent pas. Le SNES Créteil restera attentif et rappellera à la Rectrice, lors du prochain CTA, les revendications des postes supplémentaires de CPE pour les établissements qui se sont mobilisés : le lycée Clémenceau et le collège Pasteur de Villemonble, le collège Ronsard de l'Hay-les-Roses, le collège Frédéric Chopin de Melun, le lycée Sonia Delaunay de Cesson, le collège Janus Korczak à Limeil-Brevannes, les collèges Cesaria Evora et Jean Moulin de Montreuil, le lycée Olympe de Gouges de Noisy-le-Sec et le collège Paul Vaillant Couturier de Champigny pour ne citer qu'eux.

LES PERMANENCES CPE

sont assurées dans les locaux du SNES Créteil à Arcueil
TOUS LES JEUDIS ET VENDREDIS MATIN
tél. : 01.41.24.80.54 - courriel : cpe@creteil.snes.edu

Bilan stage académique des CPE du 29 novembre 2016

A l'initiative du secteur académique de la catégorie, nous avons démarré la journée par un rapide bilan de rentrée :

- en collège avec notamment la répercussion de la réforme sur les plages de permanences, la pause méridienne et le Conseil de Vie Collégienne. Le secteur collège du SNES académique poursuit son bilan sur la réforme du collège ;
- en lycée, la rentrée a été fortement impactée par les mesures sécuritaires et la parution trop tardive des textes concernant le CVL.

Nous avons fait ensuite un point sur la revalorisation tant attendue par la profession au travers du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations. Dans les grandes lignes il est important de retenir :

- la création d'un troisième grade, la classe exceptionnelle (deux actuellement) ;
- une carrière à rythme unique avec deux temps d'accélération possibles (trois actuellement) ;
- un accès à la Hors-Classe à partir du 9^o échelon (7^o actuellement) ;
- une question centrale demeure : la revalorisation salariale reste connectée à l'évaluation au travers de rendez-vous, qui détermineront l'avancement d'échelon et/ou la promotion de grade. **A l'heure actuelle, pour notre catégorie, les modalités d'évaluation ne sont pas déterminées.** Le SNES- FSU est porteur d'une exigence forte pour une grille nationale d'évaluation et une inspection spécifique issue du corps des CPE.

Dans un second temps, Jean-Michel HARVIER, du secteur juridique national du SNES, est intervenu sur les questions, souvent instrumentalisées par les chefs d'établissement, de réserve, de loyauté, de « cadre ». Ces échanges nous ont permis de comprendre et de déconstruire le discours managérial dans l'objectif de garder la main sur notre métier et ses priorités.

La démocratie lycéenne en péril ?

De vitesse à précipitation ! Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation du 9 juin, la démocratie lycéenne avait été l'un des thèmes avec un projet de décret sur les modalités de désignation des représentant-e-s des élèves aux Conseils d'Administration et de Discipline. Les lycéen-ne-s et le SNES avaient porté de nombreux amendements qui, bien qu'en partie approuvés à une forte majorité, n'avaient pas été retenus par le ministère. Informé-e-s par le SNES-FSU, certains syndiqué-e-s, comme « sœur Anne, n'ont rien vu venir » à la rentrée et se sont lancé-e-s dans la préparation des élections s'appuyant sur les « semaines de l'engagement ». C'est le BO n°34 du 22 septembre 2016 qui nous confirmera que les modalités d'élection des élèves au CA changent : « Pour crédibiliser la parole des élu-e-s au CVL, renforcer leur influence au sein de l'établissement et assurer la liaison entre les réflexions engagées au sein du CVL et du CA, les représentant-e-s des élèves au CA des lycées et des Erea sont désormais élu-e-s parmi les membres (titulaires ou suppléant-e-s) du CVL, par l'ensemble des délégué-e-s de classe et des délégué-e-s pour la vie lycéenne. Ils sont élu-e-s au scrutin plurinominal à un tour ».

C'est dans la précipitation et un flou artistique que les C.P.E. ont dû organiser les élections.

Au-delà des problématiques de calendrier, la vraie question est de savoir ce que l'on met derrière l'item de « Démocratie lycéenne ». A l'encontre de ce qui essaie de se faire en politique, le ministère crée des cumulards et les délégués de classe sont cantonnés aux seules problématiques de classe. Les CVL, qui déjà ne fonctionnaient souvent qu'à la force de l'engagement des C.P.E., se trouvent maintenant menacés de désertification. Quel-élève va accepter la double casquette d'élue CVL et CA enchaînant ainsi les réunions ? Cela va créer une surcharge de travail et une confusion des rôles. Et le « pompon », c'est que les représentant-e-s des élèves au conseil de discipline sont désormais élu-e-s par l'AG des délégué-e-s et complètement déconnecté-e-s du CA contrairement aux autres membres qui en sont issus !

Un Conseil de Vie Collégienne en deux semaines !

Le BO du 1^{er} décembre 2016, présente le décret n°2016-1631 du 29 novembre 2016 instituant les CVC avec une mise en place pour la fin de l'année civile après une délibération du CA. Dans les collèges, nous avons deux semaines avant les vacances de Noël pour mettre en place cette instance sous réserve d'un CA supplémentaire, en plein milieu des conseils de classes, alors que les élèves de 3^{ème} étaient souvent en stage. Certains collèges de l'académie avaient mis en place des CVC de façon volontaire et avec bien évidemment une forte implication de la catégorie. Depuis le mois de juin, date programmée d'un Conseil Supérieur de l'Éducation au cours duquel le CVC devait connaître une naissance officielle, le SNES-FSU a interpellé le ministère sur la question et fait des propositions et des remarques sur les modalités d'élection, de représentativité de tous les niveaux, de volontariat des élèves.

Si certains axes, font la part belle aux valeurs fondamentales du vivre ensemble et sont au cœur de nos missions et pratiques professionnelles, ce texte laisse un goût amer pour tou-te-s ceux et celles qui souhaitent une éducation ambitieuse portant les valeurs de la République.

Décret et circulaire d'application sur le CVC sont enfin parus au BO :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=110275

Le SNES-FSU avait pourtant fait des propositions au CSE de juin puis fin novembre : <http://www.snes.edu/Conseil-de-la-Vie-Collegienne-Anne-ma-soeur-Anne-ne-vois-tu-rien-venir.html>



DES DEVOIRS OUI, DES DROITS AUSSI !

Dans un contexte où les discours institutionnels insistent uniquement sur nos devoirs afin de nous enjoindre à obéir pour appliquer les contre réformes ("lycée Châtel", "collège 2016"), connaître ses droits permet de définir les modalités pour résister au quotidien aux pressions croissantes.

- Quels sont nos droits statutaires comme enseignant-e-s/CPE/CO-PSY fonctionnaires ?
- Quel droit s'applique aux fonctionnaires de l'Éducation Nationale ?
- Comment résister au quotidien ?

NOUS ORGANISONS UN STAGE SYNDICAL SUR CES QUESTIONS

Jeudi 2 mars 2017 de 9h30 à 16h30

à la section nationale du SNES-FSU - 46 avenue d'Ivry - 75013 Paris
M° Tolbiac ou Porte d'Ivry (ligne 7) ou Olympiades (ligne 14)

→ Pour participer à ce stage, vous devez :

- remettre au chef d'établissement, au moins un mois avant la date du stage, une demande manuscrite d'autorisation d'absence à la Rectrice. Une absence de réponse 15 jours avant la date du stage vaut acceptation. Modèle de demande d'autorisation d'absence : <http://www.creteil.snes.edu/militer>
- vous inscrire auprès de notre section académique en écrivant à s3cre@snes.edu ou formationsyndicale@creteil.snes.edu

→ Informations pratique sur le site du SNES Créteil : <http://www.creteil.snes.edu/>



Date limite de remise de la demande d'autorisation d'absence :
au plus tard le **jeudi 2 février 2017** !

Contractuel-le-s CPE

Dispositif SAUVADET : plan de titularisation ou de « déprécarisation » pour les personnels contractuels ?

La prolongation du dispositif jusqu'en 2018, sans révision des conditions d'éligibilité, ne permettra pas de créer les conditions d'un accès suffisant à la titularisation. Comme nous l'avions malheureusement prévu, les résultats sont clairs : Sauvadet n'est pas une loi visant à réduire la précarité !! En période de crise de recrutement, il est inadmissible qu'un concours qui ne devait déjà titulariser qu'un nombre très réduit de collègues ne réponde même pas aux objectifs insuffisants fixés par le gouvernement.

Application du décret et arrêtés du 30 août 2016 à Créteil

Un groupe de travail s'est réuni le **16 décembre 2016**, une nouvelle réunion est prévue début février 2017. Ces textes sont normalement entrés en application au 1^{er} septembre 2016. Il y aura donc un effet rétroactif des décisions qui découleront des prochaines négociations.

D'ores et déjà, les agents ont dû signer un avenant à leur contrat qui les reclasse dans les nouvelles catégories définies par la circulaire.

Lien circulaire non titulaires - décembre 2016 :
<http://www.creteil.snes.edu/les-personnels/non-titulaires/cr-du-groupe-de-travail-du-16.htm>



Éducation prioritaire

De nombreux lycées de l'académie sont en grève pour demander l'intégration en « éducation prioritaire ».

Avec les personnels des lycées concernés, le SNES-FSU continue donc de revendiquer : la construction d'une carte élargie des lycées de l'Éducation Prioritaire, la diminution du nombre d'élèves par classe, la communication de la liste des lycées bénéficiaires des emplois au titre des lycées les plus défavorisés, une dotation spécifique pour les lycées appartenant à cette carte afin de mettre en place des dédoublements en volume conséquent, de développer des projets diversifiés permettant la réussite des élèves, le maintien des avantages spécifiques (primes, bonifications) et leur élargissement à tous les personnels (AED, AESH...), des équipes pluri-professionnelles renforcées : infirmières, assistantes sociales, personnels de vie scolaire, personnels de MLDS etc.

<http://www.creteil.snes.edu/mobilisations/lycees-de-l-education-prioritaire-5091.html>

Commissions paritaires CPE 2016-2017

- CAPA avancement d'échelon : **30 janvier 2017**
- mutations inter2017 : CAPN : **8 mars**
- mouvement intra 2017: vœux à partir du **12 mars**
- CAPA hors classe : **27 juin / 4 p. CPE sup. à l'US n° 767 janvier 2017**

Vos élu-e-s vous informent.

Hors classe des Conseillers Principaux d'Éducation

GOUÉZOU Jean-Michel - Collège Henri Wallon, Ivry-sur-Seine - 94
DELVAL Marc - Collège Henri Wallon, Aubervilliers - 93

Classe normale des Conseillers Principaux d'Éducation

KERREST Sandra - Lycée Paul Éluard, St-Denis - 93
ALVES-JEGAT Paula - Lycée Louise Michel, Champigny-sur-Marne - 94
ETOURNEAU Camille - Collège Hutinel, Gretz-Armainvilliers - 77
DARJO Karine - LP Louise Michel, Épinay-sur-Seine - 93
AUTISSIER Rémy - Lycée Voillaume, Aulnay-sous-Bois - 93
BERTIN Frédéric - Collège Saint Exupéry, Noisy-le-Grand - 93
SANS TORRES Émeline - Lycée Georges Brassens, Villeneuve-le-Roi - 94
MARSONI Ambre - Collège Jules Ferry Villeneuve Saint Georges - 94

N'hésitez pas à retrouver les CPE du SNES sur leur site Facebook : <https://www.facebook.com/groups/CPE.SNES>

La campagne pour les demandes de congés formation 2017-2018 a débuté ! Les CPE aussi !

La circulaire sur les congés formation pour l'année 2017-2018 vient de paraître. Le dépôt des candidatures se fera entre le 3 janvier et le 3 février.

ATTENTION : seuls les dossiers en format numérique seront acceptés.

<http://www.creteil.snes.edu/les-personnels/conges-form/la-campagne-pour-les-demandes-de.html>

Dernière CAPA d'avancement d'échelon : 30 janvier 2017

La carrière actuelle comporte onze échelons en classe normale. La hors-classe en comporte sept.

L'administration, cette année, dresse encore pour chaque grade, classe normale et hors-classe, la liste par échelon de tous les promouvables.

Qui est promuable ?

Ce sont tous-tes ceux/celles qui, à un échelon considéré et au cours de l'année scolaire - c'est-à-dire entre le 1^{er} septembre et le 30 août-, ont atteint la durée nécessaire de séjour dans l'échelon pour être promu-e-s à l'échelon suivant, soit au grand choix, soit au choix.

Qui est promu ?

Pour chaque échelon et chaque rythme, les promouvables sont classé-e-s par note globale décroissante.

- 30% des promouvables au grand choix sont promu-e-s

- 5/7 des promouvables au choix sont promu-e-s.

Ceux/celles qui ne peuvent être promu-e-s ni au grand choix, ni au choix seront promu-e-s à l'ancienneté lorsqu'ils/elles auront atteint la durée de séjour requise.

La notation prise en compte est celle acquise au 31 août 2016.

ATTENTION : on n'est examiné-e qu'une seule fois pour un rythme donné.

Les déroulements de carrière et les modalités d'évaluation vont être profondément modifiés pour tous les personnels. La perspective de la double évaluation (IPR et chef d'établissement) s'ouvre enfin pour les CPE et le SNES a fait des propositions pour qu'elle porte exclusivement sur le cœur de métier. A titre transitoire, l'accès à la hors-classe se déroulera de la même façon en 2016-2017 mais il n'y aura pas de notation administrative. Si elles sont encore loin de nos attentes, les mesures salariales sont bien réelles et aucun-e collègue n'en sera exclu. Pour tout savoir sur ce dossier (mêmes les contre-vérités proférées par d'autres...) :

<https://www.snes.edu/Salaires-Carrieres-Nouvelles-conquetes-30595.html>

SOUTIEN FSU 93

LYCÉENS LE JOUR, SANS ABRI LA NUIT : une situation intolérable pour la FSU 93.

Depuis la rentrée de septembre, ce sont maintenant 2 lycéens et 4 lycéennes qui se trouvent dans une grande précarité au lycée Auguste Blanqui à St.Ouen. Ces familles contactent régulièrement le Samu social, en vain.

L'État prend la responsabilité d'un potentiel échec social et scolaire. Nous réclamons l'intervention urgente de l'État afin de trouver, avec l'appui des collectivités territoriales, une situation d'hébergement pérenne pour ces jeunes.

<http://www.creteil.snes.edu/actualite-des-etablissements/seine-saint-denis/lycees-50/des-eleves-en-situation-de.html>